

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

ACQUISITION AUX FINS DE REMPLACEMENT ET DE MODIFICATION
DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS AINSI QUE DES
ACCESSOIRES D'APPOINT – NATURE DE PROXIMITÉ

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à acquérir, à modifier et à mettre à niveau divers véhicules tels que, sans s'y limiter, tout type de véhicules à hydrocarbures et électriques, des véhicules utilitaires, des automobiles, des camionnettes, des fourgonnettes, des camions légers et lourds, des véhicules-outils, des équipements de chantier et spécialisés des accessoires et des équipements d'appoint et des solutions technologiques requis pour leur utilisation. Ces véhicules et équipements motorisés de même que les différents accessoires sont requis pour combler des besoins de remplacement du parc véhiculaire relevant de la compétence de proximité.

2. Le projet requiert l'octroi des contrats de services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel nécessaire à sa réalisation de même que l'acquittement des frais relatifs à l'installation et la mise en service des éléments décrits à l'article 1.

3. Le projet nécessite l'acquisition et l'installation de différentes composantes, logiciels, systèmes et solutions technologiques nécessaires au bon fonctionnement et à la gestion des éléments du projet décrit à l'article 1.

4. Le projet exige des équipements d'atelier, des appareils de levage et de la machinerie nécessaire aux entretiens des éléments décrits à l'article 1.

5. Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION

6. Le projet est localisé sur l'ensemble du territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences de proximité.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 5 s'élève à la somme de 1 030 000 \$.

TOTAL : 1 030 000 \$

Annexe préparée le 17 février 2025 par :

Yuliana Anastasova
Direction de division
Gestion du parc véhiculaire
Service de la gestion des équipements
motorisés